

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

N°25-XVII

Le 1^{er} octobre 2025 à 17h45, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 24 septembre 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à Crolles.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	21
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre d'entités territoriales présentes :	7
Nombre de voix :	8 669,47
Secrétaire de séance :	Roger VALTAT

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Joël GULLON, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Martial SIMONDANT, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

SUPPLEANTS PRESENTS

Marc DEPINOIS, François OLLEON, Olivier SALVETTI

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean-Claude DARLET à Gilbert CHAMPON
Franck FLEURY à Jean-Luc CORBET
Vincent FRISTOT à Florent CHOLAT
Anne GERIN à Bruno CATTIN
Laurent THOVISTE à Philippe CARDIN

OBJET : Convention de partenariat entre l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP-Ense3, de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Dans le cadre d'une coopération entre l'Etablissement public du SCoT de la Greg et l'école INP-Ense3, UGA, portée par l'Institut polytechnique de Grenoble, il est proposé une convention de partenariat, qui a pour objet de fixer un cadre et des actions communes ou concertées à mettre en œuvre durant sa durée, avec des engagements respectifs de chaque parti.

Pour ce qui est des engagements de Ense3 vis-à-vis de l'EP SCoT, il s'agit :

- Favoriser sa collaboration avec l'EP SCoT de la grande région de Grenoble dans les domaines de la formation et de la recherche, via :
 - la mise à disposition des étudiants et ressources dans le cadre de projets inscrits dans le cursus pédagogique des différentes formations de l'école
 - l'invitation à participer à certaines conférences, instances ou réunions de pilotage des formations
 - la mise en relation l'EP SCoT de la grande région de Grenoble avec les laboratoires associés de l'école ou les partenaires de l'école pertinents

- l'information sur les évolutions des maquettes pédagogiques et les besoins éventuels d'intervention dans les cours
- Donner à l'EP SCoT de la grande région de Grenoble la possibilité de promouvoir ses domaines d'activités et ses projets auprès des étudiants et diplômés de Grenoble INP - Ense3, UGA et de les intéresser aux stages et emplois qu'il propose, via :
 - la diffusion privilégiée d'offres de stages et d'emplois de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble aux étudiants de l'école
 - l'organisation d'événements dédiés à la présentation des métiers liés au périmètre de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble
 - l'invitation aux événements de l'école dédiés au recrutement et à l'insertion professionnelle

Pour ce qui est des engagements de l'EP SCoT vis-à-vis de Ense3, il s'agit :

- S'impliquer dans le pilotage de l'école et la réflexion sur l'évolution de ses formations, dans un contexte de transition important dans les domaines énergétique, environnemental, économique et sociétal, via :
 - la participation aux conseils d'école, aux conseils d'orientation et de perfectionnement des filières d'intérêt pour L'EP SCoT de la grande région de Grenoble, et de tout événement de l'école dédié à l'insertion professionnelle et à l'évolution des métiers de l'ingénieur
 - la mise en relation de Grenoble INP - Ense3, UGA avec certains partenaires dans le cadre du développement partenarial de l'école avec les acteurs publics
- Promouvoir son secteur d'activité et ses métiers auprès des étudiants et diplômés de l'école, via :
 - la transmission d'offres de stages et d'emplois aux étudiants de Grenoble INP - Ense3, UGA et répondant aux exigences pédagogiques de l'école
 - la présentation de ses métiers, de ses projets, de son secteur d'activité et de ses sites auprès des étudiants
 - la proposition de projets étudiants prévus dans le cursus pédagogique
- Proposer des interventions d'experts de l'organisation au cours du cursus des élèves-ingénieurs. La mise à disposition de collaborateurs dans le cadre d'un mécénat de compétences fera l'objet d'une convention particulière avec la Fondation Grenoble INP.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 15 octobre 2025. Le plan d'actions 2025-2028 est notifié en annexe de la convention.

Il est proposé de valider convention de partenariat entre l'EP SCoT de la grande région de Grenoble et Grenoble INP-Ense3, de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

Vote : A l'unanimité

Fait à Crolles, le 1^{er} octobre 2025

Le Président



Joël GULLON